

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025 à 20 H 00

CONVOCAATION DU 22 JANVIER 2025

ORDRE DU JOUR

Local communal 30 rue du professeur Félix Lejars – caution
Point sur le personnel
Rapport d'expertise suite aux inondations
Prévision de travaux pour 2025
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

Quorum :
Nombre de conseillers : 14
Présents : 10
Excusés : 3 dont 3 procurations
Absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Stéphanie HOUSSAYE (*pouvoir à Mme Maryvonne THOUSEAU*), M. Sébastien THIROUARD (*pouvoir à M. Anthony FURET*), Mme Aurélie LACROIX, Mme Laëtitia RAINOT VALLÉE (*pouvoir à Mme Émilie DAVIGNON*)

M. Vincent NOUVELLON a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 17 décembre 2024, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 17 décembre 2024 sont invités à signer le registre.

Après lecture du procès-verbal du conseil extraordinaire du 09 janvier 2025, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 09 janvier 2025 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Local communal 30 rue du professeur Félix Lejars – caution - délibération n°25-03

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le local communal sis 30 rue du Professeur Félix Lejars a fait l'objet d'un bail commercial dérogatoire avec **Mme Françoise BERTOME** à compter du 1^{er} octobre 2021, renouvelable une à deux fois dans la limite d'une durée maximale de trois ans sous seing privé.

Mme Françoise BERTOME a informé qu'elle donnait congé du local communal à partir du 30 septembre 2024. L'état des lieux de sortie étant déjà fait et n'appelant aucune observation, Mme le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à rembourser le dépôt de garantie, sous réserve que **Mme Françoise BERTOME** soit à jour dans les loyers dus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à rembourser à **Mme Françoise BERTOME** le dépôt de garantie de 261,00 €, sous réserve qu'elle soit à jour dans les loyers dus.

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Point sur le personnel

Avant de prendre les prochaines décisions budgétaires, il faut faire un point sur le personnel de nos différents services.

Service administratif de la mairie :

L'adjoint administratif est en congé longue maladie depuis le 02 février 2024 et ce jusqu'au 02 février 2025. À compter du 03 février, l'adjoint administratif reprendra ses fonctions au sein de la mairie à temps partiel thérapeutique à hauteur de 50 %, essentiellement le matin.

La secrétaire de mairie est en contrat jusqu'au 15 août 2025.

Service technique :

Nous avons dû faire face au départ d'un de nos agents au service technique en novembre 2024. Ils sont

actuellement 2 adjoints techniques 2^{ème} classe principal. Un nouvel agent arrive le 03 février 2025.

Service cantine :

Nous avons un agent de maîtrise à temps complet, qui est responsable des agents de la cantine, c'est elle qui prépare les repas, elle effectue le service le midi puis la plonge et le rangement de la cantine.

Nous avons ensuite un agent (adjoint technique qui est à 26.5/35 annualisé. Cet agent est à la cantine à partir de 10H pour mettre la cantine en place et aider dans les préparatifs pour le midi. Elle est ensuite au service puis plonge et rangement de la cantine jusqu'à 16H30. Elle effectue également le ménage à l'école le soir ainsi que les états des lieux de la salle des fêtes lors des locations.

Nous avons un agent (adjoint technique) qui est à 17/35 annualisé. Cet agent effectue la surveillance de la cour le midi ensuite le service à la cantine. Elle est à l'école le matin.

Nous avons un agent (adjoint technique principal 2^{ème} classe) qui est 14.75/35. Elle est à la cantine le midi et au ménage de l'école le soir.

Nous avons un agent (adjoint technique) qui est à 4.75/35 annualisé. Elle est à la surveillance de la cour le midi puis à la cantine.

Dans l'année, nous allons avoir besoin de remplaçants car des arrêts sont à prévoir pour raisons de santé et un départ à la retraite.

A l'école :

Nous avons 2 ATSEM à temps complet. L'une d'elles est en congé longue maladie depuis le 09 septembre 2023 et ce jusqu'au 08 mars 2025. Sa reprise s'effectuera certainement en temps partiel thérapeutique. Jusque-là elle était remplacée par une contractuelle jusqu'au 07 mars 2025.

Nous avons également un de nos agents de la cantine qui aide à l'école le matin de 9H à 12H.

GRADE	CATEGORIE	EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET	EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET	AGENT TITULAIRE	AGENT NON TITULAIRE
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	1		1	
Rédacteur	B	1			1
Filière technique					
Adjoint technique	C		3	3	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	1	3	1
Agent de maîtrise	C	1		1	
Filière sociale					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	C	2		2	
Agent de surveillance	C		1		1
TOTAL		8	5	10	3

Rapport d'expertise suite aux inondations

L'expert est repassé à la mairie faire un point avec Mme le Maire et M. LIGNEAU Nicolas le 21 janvier 2025. Ils sont tombés d'accord sur les chiffres. Les dégâts se montent à environ 130 000 € et nous aurons environ 100 000€ d'indemnités. Un taux de vétusté a été appliqué sur chaque remplacement de matériel. Notre assurance rachète 25 % de vétusté sur chaque. Nous aurons à peu près 13 000 euros de franchise. Nous allons voir avec le boulanger en ce qui concerne le matériel de la boulangerie pour le reste à charge de la mairie.

Prévisions de travaux pour 2025

Pour préparer le budget 2025, il faudrait que l'on détermine les travaux que nous souhaiterions réaliser cette année :

- la cour de l'école pour un budget de 100 000 €
- L'extension du cimetière pour un budget d'environ 73 000 €
- L'achat d'un nouveau tracteur pour un budget d'environ 80 000 € ; Le tracteur que nous avons actuellement montre des signes de faiblesse.
- Les volets du logement mis à disposition du musée école pour un budget d'environ 4500 € ;
- Le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur pour le logement communal 5 rue du professeur Félix Lejars pour un montant de 21 740 € TTC ; En effet, la chaudière a pris l'eau pendant les inondations. Elle est aujourd'hui hors d'usage. La citerne de fioul a également pris l'eau. Nous devons trouver une entreprise pour vider la citerne.
- Prévoir des travaux pour le logement au-dessus de la mairie.
- Éventuellement un parcours de santé

Suite aux travaux effectués ces dernières années pour passer l'éclairage public en LED, nous avons constaté une nette diminution de nos factures d'électricité.

A l'inverse, nous avons noté une augmentation importante de la facture d'eau à l'école. Ce qui nous interroge sur une éventuelle fuite.

Renouvellement du matériel informatique de l'école- délibération n°25-04

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'école aurait besoin de renouveler son matériel informatique, les ordinateurs présentant des grands signes de faiblesse. La directrice de l'école nous a expliqué qu'il y aurait besoin de 23 ordinateurs pour les enfants (dans la salle informatique et dans certaines classes) et 7 ordinateurs pour les enseignants et le bureau de la directrice. Nous avons demandé un devis à l'entreprise Crypthor pour 30 ordinateurs reconditionnés pour l'école (dont 7 un peu plus performants pour les enseignants) et un pour la mairie pour la salle du cadastre, le devis s'élevant à 4164€.

Le Conseil Municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du matériel informatique : 30 ordinateurs pour l'école et 1 ordinateur pour la mairie

ACCEPTE le devis de l'entreprise Crypthor pour un montant de 4164€ TTC

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Demande de subvention de l'école pour un projet classe nature - délibération n°25-05

Mme le Maire informe le conseil municipal que les classes de CM1 et CM2 (soit 37 élèves) du pôle scolaire « les Sorbiers » d'Unverre ont prévu de partir en classe nature au centre PEP de St Urcize dans le Cantal du 02 au 06 juin 2025. Leurs projets : aller voir les volcans, visiter une fromagerie, découvrir la faune et la flore de l'Aubrac... Ce voyage leur coûterait 15 231€ soit 411.65€ par enfant. L'an passé, pour 2023-2024, une subvention leur avait été versé à hauteur de 1.60€ par habitant (1181 habitants) soit 1889.6€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire du pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre pour l'année scolaire 2024-2025, à raison d'1.65 € par habitant, population totale (1212 habitants au dernier recensement de la population) en vue de participer financièrement à leur projet classe nature.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2025 la somme de 1999.80 € à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Travaux – projets – état d'avancement

Les salles associatives : L'architecte revient le vendredi 31 janvier 2025 pour la réception des travaux. Suite à ça, il va y avoir du ménage à faire, nous allons peut-être faire appel à l'entreprise J'NET Nettoyage. Nous allons devoir faire également du tri de mobilier (se débarrasser du vieux matériel) ainsi que du rangement.

La boulangerie : Toutes les peintures sont refaites. Une entreprise est venue voir pour les portes à l'intérieur qui ont gonflées. Nous attendons le devis.

La gouttière à l'école : l'entreprise interviendra la semaine 8.

Demande de subvention de l'Association Sportive du collège Pierre Brossolette- délibération n°25-06

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'Association Sportive du collège Pierre Brossolette à Nogent le Rotrou a fait une demande de subvention auprès de la commune. Cette association offre aux collégiens la pratique d'activités sportives lors des pauses méridiennes ainsi que le mercredi après-midi. Ils sollicitent la commune d'Unverre car un de leurs licenciés est originaire de la commune. Cette subvention participerait à leurs projets 2025, à savoir un séjour d'activités de pleine nature, un raid de fin d'année ainsi que quelques sorties ponctuelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de subvention à l'Association Sportive du collège Pierre Brossolette

Demande de subvention de Radio Grand Ciel - délibération n°25-07

Mme le Maire informe le conseil municipal que Radio Grand Ciel a fait une demande de subvention auprès de la commune. Fondée en 1991, Radio Grand Ciel est une radio associative chrétienne à dimension départementale. Afin de poursuivre ses activités et pérenniser l'emploi de ses 4 salariés, Radio Grand Ciel nous sollicite pour une subvention à hauteur de 500 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas verser de subvention à Radio Grand Ciel

Prêt de vaisselle pour les associations- délibération n°25-08

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à une erreur matérielle, il serait bien d'éclaircir une situation. En effet, la commune d'Unverre loue de la vaisselle à titre onéreux aux particuliers qui en ont besoin. Lorsque ce sont des associations, jusque-là elles n'étaient pas facturées. Des factures ont été établies par erreur ce qui a engendré un quiproquo. Afin que la situation ne se reproduise pas, Mme le Maire propose qu'une délibération soit prise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de prêter la vaisselle à titre gratuit aux associations

AUTORISE la commune à facturer les associations uniquement lorsqu'il y a de la casse ou de la perte de vaisselle

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Tarif photocopies pour les associations- délibération n°25-09

Mme le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal en 2014, la décision avait été prise que pour les associations, les photocopies n'étaient payantes que lorsque cela rapportait de l'argent aux associations. Au vu de l'augmentation du prix des photocopies et de la complexité de faire le tri entre ce qui rapporte et ce qui ne rapporte pas, nous devrions revoir ce procédé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de faire payer toutes les photocopies aux associations

GARDE le tarif fixé précédemment soit :

- Photocopies couleur, papier fourni par l'association : 0.05€ l'A4 et 0.10€ l'A3
- Photocopies couleur, papier fourni par la mairie : 0.10€ l'A4 et 0.20€ l'A3
- Photocopies noir et blanc, papier fourni par l'association : 0.025€ l'A4 et 0.05€ l'A3
- Photocopies noir et blanc, papier fourni par la mairie : 0.05€ l'A4 et 0.10€ l'A3

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020,

Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

-le devis de BUREAU VALLEE pour une commande de papiers (ramettes) pour l'école d'un montant de 558.40€ TTC

-le devis de l'entreprise JPG pour une commande de 10 ramettes de papier pour la mairie d'un montant de 41.50€ TTC

-le devis D2412-24678 de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour l'achat de panneaux d'un montant de 1259.70€ TTC

-le devis 203023350 de FICHOT HYGIENE pour l'achat de produits d'entretien, bobines, gants ... pour la cantine et la mairie d'un montant de 1040.65€ TTC

-le devis ET002436 du GARAGE PICHARD pour le changement des pneus avant sur le camion pour un montant de 283.63 € TTC

-le devis 74162 de SOLFA CARBURANTS pour l'achat de GNR premium 4500 litres d'un montant de 5888.16 € TTC

-le devis 74163 de SOLFA CARBURANTS pour l'achat de 1200 litres de gasoil d'un montant de 2090.88 € TTC

-le devis 2160944AA de SARL BUALE ET CO pour l'achat de sacs aspirateurs pour l'école d'un montant de 38€ TTC

-le devis DV_441 de LA LIBRAIRIE DU COIN pour l'achat de livres pour l'école d'un montant de 107.38€ TTC

-le contrat N°72800001323 de LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal d'un montant de 229.08€ TTC

Comptes rendus syndicats et commissions

Informations et questions diverses

TOUR DE TABLE

M. Pascal BULOIS évoque le problème des véhicules qui stationnent devant l'Arsenal et qui compliquent la sortie des camions, les pompiers sont obligés de manœuvrer.

M. Pascal BULOIS évoque également l'éclairage de nuit en cas d'urgence : apparemment il existe un moyen avec un téléphone pour rallumer les lumières en cas d'urgence. Il faut qu'on voit avec Territoire d'Energie.

M. Pascal BULOIS invite le conseil municipal à la passation de commandement qui aura lieu le 07 février à 18H00 sur le parking en face de l'Arsenal.

M. Nicolas LIGNEAU nous informe qu'il y a des chèvres en moins qui se promènent sur Unverre. En effet, deux chiens (des bergers allemands) qui s'étaient échappés, divaguaient dans le lotissement, ils ont coursé une chèvre et l'ont attaqué. Un voisin a réussi à attacher les chiens et nous avons fait appel à Lukydogs pour qu'il récupère les 3 animaux errants (les 2 chiens et la chèvre). Les chiens étaient pucés et ont été récupérés par leur propriétaire.

Mme Marie-Dominique PINOS nous informe qu'elle souhaiterait que nous refassions les formulaires pour les locations et prêts de salle des fêtes afin que nous précisions bien dessus l'effectif à ne pas dépasser dans chaque salle et que ce soit respecté.

Prochaine séance le 18 février à 20h00

Séance levée à 22H45

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 28 janvier 2025 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

25-03	Local communal 30 rue du Professeur Félix Lejars – caution
25-04	Renouvellement du matériel informatique de l'école
25-05	Demande de subvention de l'école pour projet de classe nature
25-06	Demande de subvention de l'association Sportive du collège Pierre Brossolette
25-07	Demande de subvention de Radio Grand Ciel
25-08	Prêt de vaisselle pour les associations
25-09	Tarifs photocopies pour les associations

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 janvier 2025 à 20 H 00

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,
M. Vincent NOUVELLON

